Informations CSAL : emploi du 10 janvier 2023
9h00

Comme chaque année à la même époque, il s'agit de parler des emplois ou plutôt des suppressions d'emplois.
Il n'était pas question pour Solidaires Finances Publiques de siéger et encore moins de discuter.
C'est pourquoi, nous avons décidé de nous présenter à ce 1er CSAL et de lire la déclaration liminaire que vous trouverez annexée.

Ce CSAL ne s'est pas tenu suite au boycott unanime des syndicats, Solidaires Finances Publiques ne siégera pas non plus à la reconvocation du vendredi 13 janvier.
Dès lors, nous présentons ci-après les transferts et suppressions d'emplois par service :

SERVICES	EMPLOIS					
	Idiv CN	A	B	B Géo	C	total
SIP HAUTE MARNE		0	-1		-1	-2
SGC de CHAUMONT		0	-1		0	-1
SGC de SAINT-DIZIER		-1				-1
SGC de LANGRES					-1	-1
BCR		1				1
PUC CHAUMONT PART	-1	1				0
PUC CHAUMONT PRO		-1				-1
SDIF			2	-1		1
TOTAL DEPARTEMENT	-1	0	0	-1	-2	-4

Explications :

L'emploi A+ classe normale sera supprimé au PUC. Il correspond au poste d'adjoint du PUC, anciennement le poste du chef de service du PCRP avant fusion avec le PCE.

Implantation d'un cadre A au PUC Particulier et à la BCR. Ces deux postes de cadre A seront financés par la suppression d'un poste d'adjoint au SGC de Saint-Dizier et d'un poste d'inspecteur au PUC Professionnel.
En résumé, on déshabille Paul pour rhabiller Jacques…

Un emploi de géomètre sera converti en emploi de cadre B administratif.
Implantation d'un emploi de cadre B au SDIF. Cet emploi correspond au volume d'emploi libéré à la DDT 52 par le transfert de la taxe d'urbanisme au SDIF de la Haute-Marne.

Un emploi de cadre B et un emploi de cadre C seront supprimés au SIP de la Haute-Marne. Ces suppressions s'inscrivent selon la direction, dans le cadre des gains de productivité issus de la suppression intégrale de la TH sur les résidences principales et la CAP.

Un emploi de cadre B sera supprimé au SGC de Chaumont et un emploi de cadre C sera supprimé au SGC de Langres. Ces suppressions tout comme celle effectuée au SGC de Saint-Dizier s'inscrivent dans la prise en compte de l'évolution charges / enjeux dixit la DDFIP52.
Ce n'est pas comme si Solidaires Finances Publiques au cours des précédents CTL n'avait pas alerté sur la situation de ces services…

En bref, la DDFIP52 contribue encore une fois largement aux suppressions d'emplois, le ratio reste important compte tenu de l'effectif global.

Si vous souhaitez des explications supplémentaires, vous pouvez nous contacter.

RESTONS SOLIDAIRES